

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 26-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/05/2026 Reçu en préfecture le 22/05/2026 Publié le 26 MAI 2026  ID : 041-254102023-20260522-26_2026_DEL-DE			
Objet : Installation des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité Syndical ValDem	Catégorie : Institution et vie politique	Date du comité : 21 mai 2026 Date convocation : 12 mai 2026			
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 63 ▪ votants : 63	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 63	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie </td> <td style="vertical-align: top;"> M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe </td> <td style="vertical-align: top;"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril			
Ont donné pouvoir :		Ont assisté :			
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> / </td> <td style="vertical-align: top;"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> / </td> <td style="vertical-align: top;"> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

La séance est ouverte sous la présidence du Président sortant, Th

EXPOSE :

Vu les statuts du Syndicat Mixte de collecte et de Traitement de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois ValDem, et notamment l'article 4 fixant le nombre de délégués du Comité syndical,

Le Comité syndical est composé de 63 délégués titulaires, et de 57 délégués suppléants ainsi répartis :

- Communauté de Communes Beauce Val De Loire : 2 titulaires / 2 suppléants
- Communauté du Perche et Haut Vendomois : 12 titulaires / 12 suppléants
- Communauté de Communes Territoires Vendomois : 49 titulaires / 43 suppléants

Le Président en exercice rappelle que par courrier en date du 12 mai 2026, il a convoqué à cette réunion les délégués syndicaux de ValDem.

Il constate que la condition du quorum posée l'article L2121-17 du CGCT soit remplie pour ouvrir la séance d'installation du Comité Syndical de ValDem.

Vu les délibérations des Communautés de Communes susvisées désignant les délégués pour siéger au Comité syndical de ValDem,

Ont été désignés en qualités de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de collecte et de Traitement de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois ValDem :

Entités	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Beauce Val de Loire	CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile	PERDEREAU Elodie
	POIGNARD Cyril	LACROUTE Nelly
Perche et Haut Vendômois	CORDONNIER Mickaël	DE MASSOL Olivier
	BOUILLON Lauris	TESSIER Sophie
	MENAGE Martial	FICHEPAIN Christian
	MAHAUDEAU Jean-Pierre	DESBUREAUX Jérôme
	FRANCHET Cyrille	CHARTRAIN Chantal
	BARBAN Mickaël	BEAUDOUX Michel
	CHANTEUX Nicolas	JOURDAIN Rudy
	CROSNIER Damien	LAUNAY Frédérique
	DA SILVA Catherine	DEREVIER Paul
	TAMPIGNY Paul	LENTAIGNE Véronique
	POTARD Morgane	BRAULT Bruno
	ARZELIER Hugues	POULAIN Olivier
Territoires Vendômois	JEANTHEAU Nicole	COCHET Valérie
	FERRAND Arnaud	VION Céline
	JOLY-LAVRIEUX Martine	CHERAMY Laure-Aline
	GUILLOT Raphaël	PRELY (CRAMONE) Ingrid
	BARBIER Bruno	FICQUET Xavier
	BESSON SOUBOU Dominique	AUGER Pierre-Olivier
	GIRARD Nicole	COEURET Cédric
	GARNIER Annette	ROZYCKI André
	DUVALLET Maryline	POMMEPUY Martine
	MOUZDALIFA Rashidi	RENARD Joël
	GOMES Abel	ANGELVY Agnès
	MINIER Benoît	ROLLIN Lucie
	DURAND Sophie	ASSERIN Adeline
	LUKACS Julie	BERTIN Yvonick
	CAPELLE Yves	FICHEPAIN Sébastien

GUELLIER Florian	DUSSAUGE Laurent
SALES Jean-Pierre	LAPREVOTTE JEAN-CHRISTOPHE
GAILLARD Florian	RANDUINEAU Marjorie
VERNIER Alexandre	CHERRIER Julien
FABRE Pierre	TRIHAN Nelly
PESCHARD Karine	DIONNET PILON Catherine
COURTIN Mickaël	LEMAITRE CAROLINE
SERISIER-RENVOIZE Sylvie	COSME THIERRY
CHEVEREAU Florence	RAFFIN-PEYLOZ Carine
ROGER Daniel	HAUGAZEAU SYLVIE
LEPISSIER Pascal	PRAY Laura
ROUSSEAU Fleur	LAVIGNE Jean-François
ROUSSELET Benoît	VAILLANT Jeanine
GUENET Laure	LECAILLIER Anne-Lyse
BREDON Jérôme	HUGER Gaëtan
ONGANDJA Alban	DINH-ICHAC Sophie
BELLANGER Philippe	RENONCE Ginette
BOULAY Thierry	CLIER Jérôme
DESSAY Eric	LACROIX Sophie
GAUTHIER Laurent	BEAUVALLLET Mathilde
GARDRAT Benoît	BLUET Simon
HASLE Nicolas	BACHELIER Emilie
REGNARD Muriel	COURTOIS JULIEN
CAPELLE Christain	DUPONT Arnaud
MACGILLIVRAY Agnès	RONE François-Xavier
DAUDIN Jean-François	PINEAU Richard
TROCMET Maxime	PROVOST Annick
LEROI Pascal	BRUNET Fabien
OURY Alain	
ROUGEAUX Audrey	
BOURGUEIL Florence	
BOURGEOIS Claire	
DESVAUX Philippe	
PIGOREAU Albert	

PROPOSE :

Après appel des délégués il vous est proposé de prendre acte de ces désignations et de déclarer installés dans leurs fonctions les délégués titulaires et les délégués suppléants.

L'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Cette disposition est applicable, par renvoi, aux établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Monsieur BEAUDOUX Michel doyen d'âge, assure la présidence de la séance.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 26 MAI 2026

ID : 041-254102023-20260522-26_2026_DEL-DE

SLO

DECIDE :

- Le Comité Syndical prend acte de l'installation des délégués titulaires et suppléants du Comité Syndical de ValDem

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Nicolas HASLE



Le Président de séance
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

NOM DE L'EPCI :

Syndicat de collecte de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois - VALDEM

TABLEAU des membres titulaires du comité syndical ou conseil communautaire (1)

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance (facultatif - en chiffres)	Commune ou EPCI de rattachement
président	Monsieur	BOULAY Thierry	11/09/1963	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
1 ^{er} vice-président	Monsieur	HASLE Nicolas	18/06/1974	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
2 ^{ème} vice-président	Madame	DURAND Sophie	13/06/1976	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
3 ^{ème} vice-président	Monsieur	MENAGE Martial	28/10/1963	Communauté du Perche & haut Vendômois - CPHV
4 ^{ème} vice-président	Madame	JEANTHEAU Nicole	18/08/1954	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
membre du bureau	Monsieur	ROGER Daniel	04/05/1950	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
membre du bureau	Monsieur	MAHAUDEAU Jean-Pierre	18/01/1958	Communauté du Perche & haut Vendômois - CPHV
membre du bureau	Madame	LUKACS Julie	21/10/1979	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
membre du bureau	Madame	BESSON SOUBOU Dominique	07/08/1956	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
membre du bureau	Monsieur	VERNIER Alexandre	18/03/1977	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
membre du bureau	Monsieur	GAUTHIER Laurent	23/06/1972	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
membre du bureau	Madame	GARNIER Annette	05/02/1955	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
membre du bureau	Madame	ROUSSEAU Fleur	23/07/1983	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
membre du bureau	Monsieur	COURTIN Mickaël	11/07/1974	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
membre du bureau	Madame	PESCHARD Karine	20/10/1976	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
membre du bureau	Madame	CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile	15/09/1987	Communauté de communes Beauce Val de Loire - CCBVL
membre du bureau	Monsieur	BREDON Jérôme	11/12/1973	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
membre du bureau	Monsieur	ROUSSELET Benoît	27/09/1979	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
membre du bureau	Madame	JOLY-LAVRIEUX Martine	04/10/1951	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	DAUDIN Jean-François	17/12/1947	Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	ARZELIER Hugues	28/01/1949	Communauté du Perche & haut Vendômois - CPHV

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 26 AVR. 2026

ID : 041-254102023-20260522-26_2026_DEL-DE



Membre titulaire	Monsieur	CAPELLE Christian		
Membre titulaire	Monsieur	BELLANGER Philippe	14/03/1955	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	GUILLOT Raphaël	10/06/1955	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	PIGOUREAU Albert	16/05/1956	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	CAPELLE Yves	15/08/1956	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	MINIER Benoît	26/10/1956	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	SALES Jean-Pierre	06/08/1957	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Madame	CHEVEREAU Florence	03/02/1959	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Madame	DUVAIJET Maryline	07/12/1959	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	BARBIER Bruno	27/12/1959	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Madame	DA SILVA Catherine	14/05/1961	Communauté du Perche & haut Vendomois - CPHV
Membre titulaire	Madame	GIRARD Nicole	09/07/1962	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	DESSAUX Philippe	09/03/1967	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	LEPISIER Pascal	21/06/1967	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	LEROI Pascal	24/02/1968	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	POIGNARD Cyril	04/09/1968	Communauté de communes Beauce Val de Loire - CCBVL
Membre titulaire	Monsieur	DESSAY Eric	29/10/1969	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Madame	BOURGUEIL Florence	09/07/1970	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	GOMES Abel	07/06/1971	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	OURY Alain	19/01/1974	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Madame	REGNARD Muriel	08/04/1974	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Madame	MACGILLIVRAY Agnès	07/08/1974	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	MOUZDALIFA Rashidi	22/09/1974	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Madame	SERISIER-RENVOIZE Sylvie	03/01/1976	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Madame	BOURGEOIS Claire	18/03/1976	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	GAILLARD Florian	04/04/01977	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Madame	GUENET Laure	16/06/1977	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

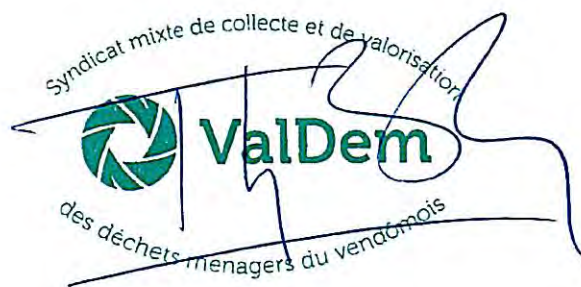
Publié le 26 Avr. 2026

ID : 041-254102023-20260522-26_2026_DEL-DE

Membre titulaire	Monsieur	FRANCHET Cyrille	05/12/1977	haut Vendômois - CPHV
Membre titulaire	Monsieur	GARDRAT Benoît	18/09/1979	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	CORDONNIER Mickaël	07/10/1979	Communauté du Perche & haut Vendômois - CPHV
Membre titulaire	Monsieur	FERRAND Arnaud	21/11/1979	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Madame	BOUILLON Lauris	16/08/1982	Communauté du Perche & haut Vendômois - CPHV
Membre titulaire	Monsieur	CHANTEUX Nicolas	16/12/1982	Communauté du Perche & haut Vendômois - CPHV
Membre titulaire	Monsieur	CROSNIER Damien	09/05/1983	Communauté du Perche & haut Vendômois - CPHV
Membre titulaire	Monsieur	ONGANDJA Alban	04/11/1983	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Madame	ROUGEUX Audrey	19/01/1986	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	BARBAN Mickaël	28/06/1988	Communauté du Perche & haut Vendômois - CPHV
Membre titulaire	Monsieur	TROCMET Maxime	30/07/1988	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	FABRE Pierre	20/05/1991	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Monsieur	TAMPIGNY Paul	09/02/1995	Communauté du Perche & haut Vendômois - CPHV
Membre titulaire	Monsieur	GUELLIER Florian	27/06/1995	Communauté d'Agglomération Territoire Vendomois - CATV
Membre titulaire	Madame	POTARD Morgane	05/07/1998	Communauté du Perche & haut Vendômois - CPHV

Certifié par le président et cachet du SYNDICAT VALDEM

Fait à Vendôme, le 21/05/2026



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 27-2026-DEL

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le **26 MAI 2026**

ID : 041-254102023-20260522-27_2026_DEL-DE

Objet : Election du Président

Catégorie : Institution et vie
politique

Date du comité : 21 mai 2026

Date convocation : 12 mai 2026

**Nombre de membres au moment du
vote :**

- en exercice : 63
- présents : 63
- votants : 63

Résultat du vote :

- Contre (autres votes) : 1
- Abstentions (nuls et blancs) : 2
- Pour : 60

Président de séance :

Thierry BOULAY

Secrétaire de séance :

Nicolas HASLE

Etaient présents :

**Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois**

Mme Jeantheau Nicole
M Ferrand Arnaud
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine
M GUILLOT Raphaël
M BARBIER Bruno
Mme BESSON SOUBOU Dominique
Mme GIRARD Nicole
Mme GARNIER Annette
Mme DUVALLET Maryline
M MOUZDALIFA Rashidi
M GOMES Abel
Mme DURANR Dophie
Mme LUKACS Sophie
M CAPELLE Yves
Mme COCHET Valérie Suppléante
Mme VION Céline Suppléante
Monsieur ROZYCKI André Suppléant
Mme ANGELVY Agnès Suppléante
M SALES Jean-Pierre
M GAILLARD Florian
M FABRE Pierre
Mme PESCHARD Karine
M COURTIN Mickaël
Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie
Mme CHEVEREAU Sylvie

M ROGER Daniel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSELET Benoît
Mme GUENET Laure
Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante
Mme PRAY Laura Suppléante
M BREDON Jérôme
M ONGANDJA Alban
M BELLANGER Philippe
M BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
M GAUTHIER Laurent
M GARDRAT Benoît
M HASLE Nicolas
Mme REGNARD Muriel
M CAPELLE Christian
M DAUDIN Jean-François
M TROCMET Maxime
M LEROI Pascal
M OURY Alain
Mme ROUGEAUX Audrey
Mme BOURGUEIL Florence
Mme BOURGEOIS Claire
M DESVAUX Philippe

**Communauté du Perche et
Haut Vendômois**

M CORDONNIER Mickaël
Mme BOUILLON Lauris
M MENAGE Martial
M MAHAUDEAU Jean-Pierre
M FRANCHET Cyrille
M CHANTEUX Nicolas
M CROSNIER Damien
Mme DA SILVA Catherine
Mme POTARD Morgane
M ARZELIER Hugues
M DE MASSOL Olivier Suppléant
M BEAUDOUX Michel Suppléant

Communauté Beauce Val de Loire

Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile
M POIGNARD Cyril

Ont donné pouvoir :

Ont assisté :

Etaient absents excusés :

**Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois**

/

**Communauté du Perche Haut
Vendômois**

/

**Communauté de Communes
Beauce Val de Loire**

/

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
 **ValDem**
des déchets ménagers du vendômois

Les dispositions applicables au fonctionnement du conseil municipal s'appliquent aux syndicats de communes et syndicats mixtes par renvoi des articles L. 5211-1 et suivants et L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, en tant qu'elles ne sont pas contraintes aux dispositions propres à ces syndicats.

Les dispositions relatives au maire et aux adjoints s'appliquent aux syndicats de communes et syndicats mixtes par renvoi des articles L. 5211-2 et L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, en tant qu'elles ne sont pas contraintes aux dispositions propres à ces syndicats.

Vu les statuts du Syndicat Mixte de collecte et de Traitement de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois ValDem,

Sous la présidence du plus âgé de ses membres présents, le Comité syndical désigne deux assesseurs.

Le doyen d'âge procède à l'appel des membres présents et constate que le quorum requis est atteint.

Il rappelle que, conformément aux articles L. 5211-7 et L. 5721-2 du CGCT :

- Le Comité syndical élit en son sein le/la Président(e),
- L'élection a lieu au scrutin secret,
- La majorité absolue des suffrages exprimés est requise aux deux premiers tours,
- Au troisième tour, l'élection a lieu à la majorité relative,
- En cas d'égalité, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Le Comité Syndical désigne deux assesseurs : Madame PRAY Laura et POTARD morgane

Le doyen d'âge - Président de séance demande aux candidats à la fonction de Président de se faire connaître.

Monsieur Thierry BOULAY fait acte de candidature

Le doyen d'âge enregistre la candidature et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote.

Il invite ensuite l'assemblée à procéder à l'élection du Président

Les délégués, à l'appel de leur nom votent et il est procédé au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats du premier tour sont les suivants :

- Nombre de votants : 63
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 61
- M Thierry BOUALY obtient 60 voix

Le doyen d'âge - Président de séance indique que :

- **Monsieur Thierry BOULAY obtient la majorité absolue et est élu Président**

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le **26 MAI 2026**

ID : 041-254102023-20260522-27_2026_DEL-DE

DECIDE :

**A l'issue du scrutin :
EST PROCLAME Monsieur Thierry BOULAY
ELU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE VALDEM**

Le nouveau Président est invité à prendre immédiatement la présidence de la séance.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Nicolas HASLE



Le Président de séance

Thierry BOULAY



Syndicat mixte de collecte et de valorisation
ValDem
des déchets ménagers du valdomois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 28-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/05/2026 Reçu en préfecture le 22/05/2026 Publié le 26 MAI 2026 ID : 041-254102023-20260522-28_2026_DEL-DE			
Objet : Détermination du nombre de postes de Vice-Présidents	Catégorie : Institution et vie politique	Date du comité : 21 mai 2026 Date convocation : 12 mai 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 63 - votants : 63	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 63	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie </td> <td> M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril			
Ont donné pouvoir :	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> / </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> / </td> <td> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- L'article L. 5721-2, applicable aux syndicats mixtes, qui prévoit l'élection d'un Président et d'un ou plusieurs Vice-Présidents,
- L'article L. 5211-10, applicable aux EPCI et syndicats mixtes, qui fixe les règles relatives à la composition du bureau,
- L'article L.5211-12, relatif aux conditions d'exercice des fonctions exécutives,
- La nécessité pour le syndicat de disposer d'un nombre de Vice-Présidents adapté à son fonctionnement, à la continuité du service et aux compétences exercées,
- La population du Syndicat ValDem, s'élevant à 47 979 habitants, impliquant une organisation opérationnelle structurée autour du Président et des Vice-Présidents.

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte de collecte et de Traitement de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois ValDem,

Considérant que le Comité syndical, doit, avant l'élection des Vice-Présidents, déterminer par délibération préalable le nombre de Vice-Présidents,

Considérant que le nombre doit permettre d'assurer la bonne répartition des délégations, la continuité de la gouvernance et la représentation équilibrée des membres,

Considérants que le nombre de Vice-Présidents est conforme aux besoins de fonctionnement du Syndicat ValDem.

Le Président indique qu'en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents. Pour les métropoles, le nombre de Vice-Présidents est fixé à vingt.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des Vice-Présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant. »

PROPOSE :

Au vu de ces éléments, le Président propose de fixer à quatre (4) Vice-Présidents le nombre de membres composant l'exécutif aux côtés du/de la président(e) du Syndicat Mixte ValDem.

Le Président précise que l'élection des Vice-Présidents se déroulera immédiatement après l'adoption de la présente délibération, conformément aux articles L. 5211-7 et L. 5721-2 du CGCT :

- Election au scrutin secret,
- Majorité absolue aux deux premiers tours,
- Majorité relative au troisième tour,
- Bénéfice de l'âge en cas d'égalité.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 26 MAI 2026

ID : 041-254102023-20260522-28_2026_DEL-DE

DECIDE :

Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité de ses membres présents fixe le nombre de vice-présidents à quatre (4)

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Nicolas HASLE



Le Président de séance
Thierry BOULAY



ValDem
Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 29-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/05/2026 Reçu en préfecture le 22/05/2026 Publié le 26 MAI 2026  ID : 041-254102023-20260522-29_2026_DEL-DE									
Objet : Election des Vice-Présidents	Catégorie : Institution et vie politique	Date du comité : 21 mai 2026 Date convocation : 12 mai 2026									
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 63 - votants : 63	Résultat vote 1^{er} Vice-Président : - Contre (autres votes) : 1 - Abstentions (nuls et blancs) : 7 - Pour : 55 Résultat vote 2^{ème} Vice-Président : - Contre (autres votes) : 3 - Abstentions (nuls et blancs) : 4 - Pour : 56 Résultat vote 3^{ème} Vice-Président : - Contre (autres votes) : 2 - Abstentions (nuls et blancs) : 2 - Pour : 59 Résultat vote 4^{ème} Vice-Président : - Contre (autres votes) : 1 - Abstentions (nuls et blancs) : 5 - Pour : 57	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE									
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="213 913 513 963"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="647 985 1024 1559"> M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe </td> <td data-bbox="1034 913 1295 963"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="213 985 555 1576"> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie </td> <td data-bbox="1034 985 1423 1276"> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant </td> <td data-bbox="1034 1317 1362 1348"> <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1034 1361 1423 1415"> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u>	Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant	<u>Communauté Beauce Val de Loire</u>			Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u>									
Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant	<u>Communauté Beauce Val de Loire</u>									
		Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril									
Ont donné pouvoir :	Ont assisté :										
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="213 1756 513 1805"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="647 1756 935 1805"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> </td> <td data-bbox="1034 1756 1318 1814"> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="213 1827 223 1850">/</td> <td data-bbox="647 1827 657 1850">/</td> <td data-bbox="1034 1827 1043 1850">/</td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u>	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>	/	/	/			
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u>	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>									
/	/	/									
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 										

Vu la délibération n° 2026-28 du 21 mai 2026 concernant la fixation du nombre de Vice-Présidents pour cette nouvelle mandature,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de collecte et de Traitement de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois ValDem,

Le Président rappelle à l'assemblée que, conformément aux statuts du syndicat ValDem et aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au Comité syndical d'élire en son sein les Vice-Présidents appelés à assister le Président dans l'exercice de ses missions.

Conformément aux articles L. 5211-7 et L. 5721-2 du CGCT, l'élection des Vice-Présidents se déroulera selon les modalités prévues, à savoir :

- Election uninominale au scrutin secret,
- A la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours,
- A la majorité relative au troisième tour, s'il a lieu.

Ce mode de scrutin exclut par conséquent toute obligation de parité.

Le Président propose de procéder à l'élection du premier Vice-Président, et demande s'il y a des candidatures.

Liste des candidatures déclarées :

1^{er} vice-président :

- Monsieur HASLE Nicolas

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote. Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 1^{er} vice-président : Monsieur HASLE Nicolas (55)

2^{ème} vice-président :

- Mme DURAND Sophie

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote. Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 2^{ème} vice-président : Mme DURAND Sophie (56)

3^{ème} vice-président :

- Monsieur MENAGE Martial

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote. Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 3^{ème} vice-président : Monsieur MENAGE Martial (59)

4ème vice-président :

- Madame JEANTHEAU Nicole

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote.

Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 4ème vice-président : Madame JEANTHEAU Nicole (57)

Les Vice-Présidents exerceront leurs fonctions conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du CGCT.

DECIDE :

Après vote, sont proclamés Vice-Président :

- **Monsieur HASLE Nicolas 1^{er} Vice-Président du syndicat ValDem,**
- **Madame DURAND Sophie 2^{ème} Vice-Président du syndicat ValDem,**
- **Monsieur MENAGE Martial 3^{ème} Vice-Président du syndicat ValDem,**
- **Madame JEANTHEAU Nicole 4^{ème} Vice-Président du syndicat ValDem,**

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Nicolas HASLE



Le Président de séance
Thierry BOULAY



Syndicat mixte de collecte et de valorisation
ValDem
des déchets ménagers du vendémois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 30-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/05/2026 Reçu en préfecture le 22/05/2026 Publié le 26 MAI 2026 ID : 041-254102023-20260522-30_2026_DEL-DE			
Objet : Détermination du nombre de membres du bureau	Catégorie : Institution et vie politique	Date du comité : 21 mai 2026 Date convocation : 12 mai 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 63 - votants : 63	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 63	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie </td> <td> M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril			
Ont donné pouvoir :	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> / </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> / </td> <td> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Vu la délibération n°2026-27 du 21 mai 2026 concernant l'élection du Président pour cette nouvelle mandature,

Vu la délibération n°2026-28 du 21 mai 2026 concernant la fixation du nombre de Vice-Présidents pour cette nouvelle mandature,

Vu la délibération n°2026-29 du 21 mai 2026 concernant l'élection des nouveaux Vice-Présidents pour cette nouvelle mandature.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-10,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte de collecte et de Traitement de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois ValDem, qui stipule : « *Le Comité élit, parmi ses membres, son bureau, qui est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs membres (règles identiques à celles de l'élection des maires et adjoints).* »

PROPOSE :

Après examen des statuts du syndicat ValDem et des besoins de fonctionnement pour la nouvelle mandature, le Président propose que le bureau soit composé des membres précédemment élus qui sont le Président et les quatre (4) Vice-Présidents du syndicat, et complété de quatorze (14) membres supplémentaires, élus parmi les membres du Comité Syndical.

DECIDE :

Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité de ses membres fixer le nombre de membres du bureau comme suit :

- **Le Président,**
- **Les Vice-Présidents précédemment élus,**
- **Quatorze (14) membres supplémentaires, élus parmi les membres du Comité Syndical.**

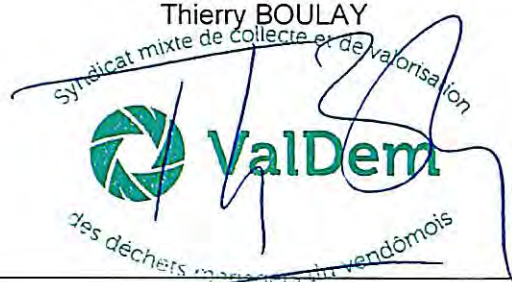
Soit au total 19 membres avec le Président de ValDem.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Nicolas HASLE



Le Président de séance
Thierry BOULAY



Logo of ValDem (Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois) with a green circular emblem.

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 31-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/05/2026 Reçu en préfecture le 22/05/2026 Publié le 26 MAI 2026  ID : 041-254102023-20260522-31_2026_DEL-DE
Objet : Election des membres du bureau	Catégorie : Institution et vie politique	Date du comité : 21 mai 2026 Date convocation : 12 mai 2026
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 63 - votants : 63	Résultat vote 1^{er} membre du bureau : - Contre (autres votes) : 0 - Abstentions (nuls et blancs) : 1 - Pour : 62 Résultat vote 2^{ème} membre du bureau : - Contre (autres votes) : 1 - Abstentions (nuls et blancs) : 3 - Pour : 59 Résultat vote 3^{ème} membre du bureau : - Contre (autres votes) : 0 - Abstentions (nuls et blancs) : 1 - Pour : 62 Résultat vote 4^{ème} membre du bureau : - Contre (autres votes) : 0 - Abstentions (nuls et blancs) : 1 - Pour : 62 Résultat vote 5^{ème} membre du bureau : - Contre (autres votes) : 0 - Abstentions (nuls et blancs) : 1 - Pour : 62 Résultat vote 6^{ème} membre du bureau : - Contre (autres votes) : 0 - Abstentions (nuls et blancs) : 1 - Pour : 62 Résultat vote 7^{ème} membre du bureau : - Contre (autres votes) : 0 - Abstentions (nuls et blancs) : 1 - Pour : 62 Résultat vote 8^{ème} membre du bureau : - Contre (autres votes) : 0 - Abstentions (nuls et blancs) : 1 - Pour : 62 Résultat vote 9^{ème} membre du bureau : - Contre (autres votes) : 0 - Abstentions (nuls et blancs) : 1 - Pour : 62 Résultat vote 10^{ème} membre du bureau : - Contre (autres votes) : 0 - Abstentions (nuls et blancs) : 1 - Pour : 62 Résultat vote 11^{ème} membre du bureau : - Contre (autres votes) : 0 - Abstentions (nuls et blancs) : 1 - Pour : 62 Résultat vote 12^{ème} membre du bureau : - Contre (autres votes) : 0 - Abstentions (nuls et blancs) : 1 - Pour : 62 Résultat vote 13^{ème} membre du bureau : - Contre (autres votes) : 0 - Abstentions (nuls et blancs) : 1 - Pour : 62 Résultat vote 14^{ème} membre du bureau : - Contre (autres votes) : 0 - Abstentions (nuls et blancs) : 1 - Pour : 62	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 26 MAI 2026

ID : 041-254102023-20260522-31_2026_DEL-DE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

Mme Jeantheau Nicole
M Ferrand Amaud
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine
M GUILLOT Raphaël
M BARBIER Bruno
Mme BESSON SOUBOU Dominique
Mme GIRARD Nicole
Mme GARNIER Annette
Mme DUVALLET Maryline
M MOUZDALIFA Rashidi
M GOMES Abel
Mme DURANR Dophie
Mme LUKACS Sophie
M CAPELLE Yves
Mme COCHET Valérie Suppléante
Mme VION Céline Suppléante
Monsieur ROZYCKI André Suppléant
Mme ANGELVY Agnès Suppléante
M SALES Jean-Pierre
M GAILLARD Florian
M FABRE Pierre
Mme PESCHARD Karine
M COURTIN Mickaël
Mme SERISIER-RENOVOIZE Sylvie
Mme CHEVEREAU Sylvie

M ROGER Daniel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSELET Benoît
Mme GUENET Laure
Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante
Mme PRAY Laura Suppléante
M BREDON Jérôme
M ONGANDJA Alban
M BELLANGER Philippe
M BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
M GAUTHIER Laurent
M GARDRAT Benoît
M HASLE Nicolas
Mme REGNARD Muriel
M CAPELLE Christian
M DAUDIN Jean-François
M TROCMET Maxime
M LEROI Pascal
M OURY Alain
Mme ROUGEAUX Audrey
Mme BOURGUEIL Florence
Mme BOURGEOIS Claire
M DESVAUX Philippe

Communauté du Perche et
Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickaël
Mme BOUILLON Lauris
M MENAGE Martial
M MAHAUDEAU Jean-Pierre
M FRANCHET Cyrille
M CHANTEUX Nicolas
M CROSNIER Damien
Mme DA SILVA Catherine
Mme POTARD Morgane
M ARZELIER Hugues
M DE MASSOL Olivier Suppléant
M BEAUDOUX Michel Suppléant

Communauté Beauce Val de Loire

Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile
M POIGNARD Cyril

Ont donné pouvoir :

Ont assisté :

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

/

Communauté du Perche Haut
Vendômois

/

Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

/

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY



Le Président indique que l'élection des membres du bureau se déroule au scrutin secret conformément aux principes applicables aux élections internes des syndicats de communes et syndicats mixtes, qui renvoient à l'article L.5211-8 du CGCT prévoyant un scrutin majoritaire uninominal à tours pour les élections internes, lorsque les statuts y renvoient ou à défaut de dispositions contraires.

Considérant que le Comité syndical a fixé le nombre de membres du bureau de la manière suivante :

- Le Président,
- Les Vice-Présidents : M HASLE Nicolas, Mme DURAND Sophie, M MENAGE Martial, Mme JEANTHEAU Nicole
- Quatorze (14) Membres supplémentaires

Déroulement des scrutins :

- Les scrutins sont organisés successivement, à bulletin secret,
- Après dépouillement, les résultats sont proclamés.
- Il est procédé ainsi pour chaque poste de membres du bureau supplémentaires.

Le Président propose de procéder à l'élection des membres du bureau non pourvus, et demande s'il y a des candidatures.

Liste des candidatures déclarées :

1^{er} membre du bureau :

- Monsieur ROGER Daniel

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote. Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 1^{er} membre du bureau : Monsieur Roger Daniel (62)

2^{ème} membre du bureau :

- Monsieur MAHAUDEAU Jean-Pierre

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote. Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 2^{ème} membre du bureau : Monsieur MAHAUDEAU Jean-Pierre (59)

3^{ème} membre du bureau :

- Madame LUKACS Julie

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote. Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 3^{ème} membre du bureau : Madame LUKACS Julie (62)

4^{ème} membre du bureau :

- Madame BESSON SOUBOU Dominique

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote. Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 4^{ème} membre du bureau : Madame BESSON SOUBOU Dominique (62)

5^{ème} membre du bureau :

- Monsieur VERNIER Alexandre

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote. Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 5^{ème} membre du bureau : Monsieur VERNIER Alexandre (62)

6^{ème} membre du bureau :

- Monsieur GAUTHIER Laurent

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote. Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 6^{ème} membre du bureau : Monsieur GAUTHIER Laurent (62)

7^{ème} membre du bureau :

- Madame GARNIER Annette

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote. Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 7^{ème} membre du bureau : Madame GARNIER Annette (62)

8^{ème} membre du bureau :

- Madame ROUSSEAU Fleur

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote. Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 8^{ème} membre du bureau : Madame ROUSSEAU Fleur (62)

9^{ème} membre du bureau :

- Monsieur COURTIN Mickaël

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote.
Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 9^{ème} membre du bureau : Monsieur COURTIN Mickaël (62)

10^{ème} membre du bureau :

- Madame PASCHARD Karine

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote.
Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 10^{ème} membre du bureau : Madame PESCHARD Karine (62)

11^{ème} membre du bureau :

- Madame CORNILLEAUX GABILLEAU Cécile

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote.
Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 11^{ème} membre du bureau : Madame CORNILLEAUX GABILLEAU Cécile (62)

12^{ème} membre du bureau :

- Monsieur BREDON Jérôme

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote.
Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 12^{ème} membre du bureau : Monsieur BREDON Jérôme (62)

13^{ème} membre du bureau :

- Monsieur ROUSSELET Benoît

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote.
Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 13^{ème} membre du bureau : Monsieur ROUSSELET Benoît (62)

14^{ème} membre du bureau :

- Madame JOLY LAVRIEUX Martine

Il enregistre les candidatures et demande aux assesseurs de distribuer les bulletins de vote. Les assesseurs collectent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Après avoir procédé au scrutin secret et au dépouillement des bulletins, les résultats suivants sont proclamés :

- 11^{ème} membre du bureau : Madame JOLY LAVRIEUX Martine (62)

DECIDE :

Après vote, le bureau du syndicat ValDem est ainsi constitué:

- Monsieur Le Président Thierry BOULAY
- Les Vice-Présidents : M HASLE Nicolas, Mme DURAND Sophie, M MENAGE Martial, Mme JEANTHEAU Nicole
- Monsieur Roger Daniel, membre du bureau
- Monsieur MAHAUDEAU Jean-Pierre, membre du bureau
- Madame LUKACS Julie, membre du bureau
- Madame BESSON SOUBOU Dominique, membre du bureau
- Monsieur VERNIER Alexandre, membre du bureau
- Monsieur GAUTHIER Laurent, membre du bureau,
- Monsieur GARNIER Annette, membre du bureau,
- Madame ROUSSEAU Fleur, membre du bureau,
- Monsieur COURTIN Mickaël, membre du bureau,
- Madame PESCHARD Karine, membre du bureau,
- Madame CORNILLEAUX GABILLEAU Cécile, membre du bureau,
- Monsieur BREDON Jérôme, membre du bureau,
- Monsieur ROUSSELET Benoît, membre du bureau,
- Madame JOLY LAVRIEUX Martine, membre du bureau

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Nicolas HASLE



Le Président de séance
Thierry BOULAY



syndicat mixte de collecte et de valorisation
ValDem
des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 32-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/05/2026 Reçu en préfecture le 22/05/2026 Publié le 26 MAI 2026 ID : 041-254102023-20260522-32_2026_DEL-DE			
Objet : Délégation de pouvoirs – délégation d'attribution du Comité Syndical au Président	Catégorie : Institution et vie politique	Date du comité : 21 mai 2026 Date convocation : 12 mai 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 63 - votants : 63	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 63	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="181 705 635 1393"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie </td> <td data-bbox="635 705 1037 1393"> M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe </td> <td data-bbox="1037 705 1522 1393"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril			
Ont donné pouvoir :	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="181 1601 635 1720"> <u>Communauté d'agglomération Des Territoires Vendômois</u> / </td> <td data-bbox="635 1601 1037 1720"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> / </td> <td data-bbox="1037 1601 1522 1720"> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Vu les articles L.5711-1 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

Vu l'article L.5211-9 du CGCT relatif aux délégations accordées par l'organe délibérant au Président d'un EPIC ou d'un syndicat,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu la délibération n°2026-27 du 21 mai 2026 concernant l'élection du Président pour cette nouvelle mandature,

Vu l'intérêt de faciliter le bon fonctionnement de l'établissement par une meilleure réactivité administrative et financière,

Considérant que certaines décisions courantes de gestion nécessitent une prise de décision rapide afin d'assurer la continuité et l'efficacité du syndicat,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de bonne administration, de confier au Président certaines attributions relevant normalement du Comité syndical, dans la limite strictement prévue par la loi,

Considérant que ces délégations n'emportant pas dessaisissement du Comité syndical, qui reste compétent pour mettre fin aux délégations à tout moment,

Le Président reçoit délégation, pour la durée de son mandat, afin de prendre, au nom du syndicat, les décisions dans les matières suivantes :

L'article L 5211-10 du CGTC permet à l'assemblée délibérante de déléguer au Président une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi, à savoir :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

La délégation de pouvoir dessaisit l'organe délibérant de la compétence déléguée.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des décisions prises par délégation.

En application de l'article L5211-9 du CGTC, les décisions relevant de la compétence déléguée au Président et prises en vertu de la présente délibération pourront être signées par les Vice-Présidents, lorsqu'elles se rattachent à la compétence qui leur est donnée par arrêté du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité.

En application de l'article L2122-17 du CGTC, en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation pourront être prises par son suppléant.

PROPOSE :

Il est proposé aux membres du Comité syndical de déléguer au Président les attributions du Comité syndical dans les domaines suivants :

1° - de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618.2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2° - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budgets, hors marchés formalisés ;

3° - de prendre toute décision concernant la passation et le règlement des actes spéciaux de sous-traitance se rapportant aux marchés et accords-cadres en cours d'exécution, hors marchés formalisés ;

4° - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

6° - de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;

7° - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 euros ;

8° - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules du Syndicat ;

9° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical de 500 000 € ;

10° - Autoriser, au nom de la collectivité, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

11° - De solliciter à tout organisme financeur, l'attribution de subventions en investissement comme en fonctionnement quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ;

12° - D'autoriser le Président à signer tous les documents liés aux activités en rapport avec l'ensemble des missions transférées par les adhérents du syndicat à savoir la collecte, les déchetteries, la prévention, la revente matière (par exemple : conventions nouveaux clients, redevance spéciale, signature de contrats de rachat matière, signature de conventions et/ou contrats avec les éco-organismes désignés des filières, ...).

DECIDE :

Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité de ses membres délègue au Président les attributions du Comité syndical dans les domaines suivants :

1° - de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618.2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2° - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budgets, hors marchés formalisés ;

3° - de prendre toute décision concernant la passation et le règlement des actes spéciaux de sous-traitance se rapportant aux marchés et accords-cadres en cours d'exécution, hors marchés formalisés ;

4° - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

6° - de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;

7° - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 euros ;

8° - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules du Syndicat ;

9° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical de 500 000 € ;

10° - Autoriser, au nom de la collectivité, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

11° - De solliciter à tout organisme financeur, l'attribution de subventions en investissement comme en fonctionnement quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ;

12° - D'autoriser le Président à signer tous les documents liés aux activités en rapport avec l'ensemble des missions transférées par les adhérents du syndicat à savoir la collecte, les déchetteries, la prévention, la revente matière (par exemple : conventions nouveaux clients, redevance spéciale, signature de contrats de rachat matière, signature de conventions et/ou contrats avec les éco-organismes désignés des filières, ...).

Ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux Vice-Présidents.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

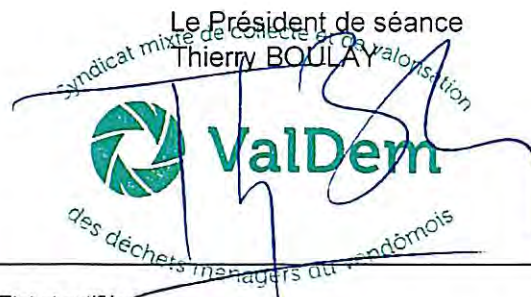
Les décisions prises par le/la Président(e), dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmissions légales et réglementaires.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Nicolas HASLE



Le Président de séance
Thierry BOULAY



syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du mandômois
ValDerm

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 33-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/05/2026 Reçu en préfecture le 22/05/2026 Publié le 26 MAI 2026 ID : 041-254102023-20260522-33_2026_DEL-DE			
Objet : Délégation de pouvoirs – délégation d'attribution du Comité Syndical au Bureau	Catégorie : Institution et vie politique	Date du comité : 21 mai 2026 Date convocation : 12 mai 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 63 - votants : 63	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 63	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie </td> <td> M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril			
Ont donné pouvoir :	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> / </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> / </td> <td> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

L'article L 5211-10 du CGTC permet à l'assemblée délibérante de déléguer au bureau une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

La délégation de pouvoir dessaisit l'organe délibérant de la compétence déléguée.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des décisions du bureau prises par délégation.

Code général des collectivités territoriales

Article L5211-10

Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*

- 2° De l'approbation du compte administratif ;*

- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;*

- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*

- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*

- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;*

- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

PROPOSE :

Il est donc proposé aux membres du Comité syndical de déléguer au bureau les attributions du Comité syndical dans les domaines suivants :

- 1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services du Syndicat ;*

- 2° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*

- 3° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers au-delà de 10 000 euros ;*

- 4° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*

- 5° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;*

6° Intenter au nom de la collectivité les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, pour les dossiers de toute nature auxquels la collectivité peut être confrontée du fait de l'ensemble de ses activités et devant toutes les juridictions sans exception, administratives, judiciaires, civiles, commerciales, sociales, en conciliation (protocole transactionnel), en première instance, en appel ou en cassation, tant du référé qu'au fond dans lesquels les intérêts ou la responsabilité de la collectivité seraient en cause et transiger avec les tiers ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

7° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés selon une procédure formalisée dont l'attribution relève d'une décision de la Commission d'Appel d'Offres, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

8° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants se rapportant aux marchés, passés selon une procédure formalisée.

DECIDE :

Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité de ses membres délègue au bureau les attributions du Comité syndical dans les domaines suivants :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services du Syndicat ;

2° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

3° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers au-delà de 10 000 euros ;

4° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

5° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

6° Intenter au nom de la collectivité les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, pour les dossiers de toute nature auxquels la collectivité peut être confrontée du fait de l'ensemble de ses activités et devant toutes les juridictions sans exception, administratives, judiciaires, civiles, commerciales, sociales, en conciliation (protocole transactionnel), en première instance, en appel ou en cassation, tant du référé qu'au fond dans lesquels les intérêts ou la responsabilité de la collectivité seraient en cause et transiger avec les tiers ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

7° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés selon une procédure formalisée dont l'attribution relève d'une décision de la Commission d'Appel d'Offres, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 26 MAI 2026

ID : 041-254102023-20260522-33_2026_DEL-DE

8° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants se rapportant aux marchés, passés selon une procédure formalisée.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les décisions prises par le bureau, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmissions légales et réglementaires.

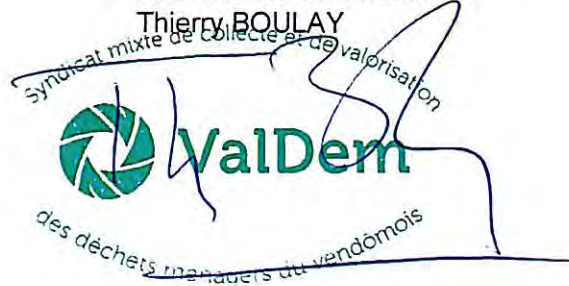
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Nicolas HASLE



Le Président de séance

Thierry BOULAY



Syndicat mixte de collecte et de valorisation
ValDem
des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 34-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/05/2026 Reçu en préfecture le 22/05/2026 Publié le 26 MAI 2026 ID : 041-254102023-20260522-34_2026_DEL-DE			
Objet : Election des délégués au syndicat interdépartemental ValEco	Catégorie : Institution et vie politique	Date du comité : 21 mai 2026 Date convocation : 12 mai 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 63 - votants : 63	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 63	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie </td> <td> M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril			
Ont donné pouvoir :	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> / </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> / </td> <td> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du syndicat mixte ValEco ;

Vu l'adhésion de la communauté d'agglomération de Blois AGGLOPOLYS / du SIEOM du Groupement de Mer en deux temps / du syndicat ValDem ou du SMICTOM d'AMBOISE au syndicat mixte ValEco ;

Vu l'installation du Comité syndical le 21 mai 2026 à l'issue du dernier renouvellement ;

Considérant que le syndicat mixte ValEco est administré par un Comité syndical composé de délégués désignés par ses membres ;

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Comité syndical, il convient de procéder à la désignation des représentants titulaires et suppléants du Syndicat mixte ValDem au sein dudit Comité syndical ;

Considérant que cette désignation relève de la compétence de l'assemblée délibérante ;

Pour mémoire, la répartition des délégués s'effectue selon les critères définis à l'article 9 des statuts de ValEco « Composition du Comité syndical », et s'applique depuis l'entrée en vigueur du nouvel arrêté interdépartemental, conformément au tableau ci-dessous :

ADHERENT	REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
AGGLOPOLYS	11	11
SMICTOM AMBOISE	7	7
VALDEM	5	5
SIEOM MER	2	2
TOTAL DELEGUES DU SYNDICAT VALECO	25	25

PROPOSE :

Il est proposé aux membres du Comité syndical :

- DE DECIDER :

Article 1 :

De désigner, pour représenter le Syndicat mixte ValDem au sein du Comité syndical du syndicat mixte ValEco, les délégués suivants :

Délégué(s) titulaire(s) :

- Monsieur Thierry BOULAY, Président ValDem
- Madame Nicole JEANTHEAU, 4^{ème} Vice-Présidente ValDem
- Monsieur Martial MENAGE, 3^{ème} Vice-Président ValDem
- Madame BESSON-SOUBOU Dominique, membre du bureau ValDem
- Monsieur Laurent GAUTHIER, membre du bureau ValDem



Délégué(s) suppléant(s) :

- Monsieur Nicolas HASLE, 1^{er} Vice-Président ValDem
- Madame Cécile CORNILLEAUX-GABILLEAU, membre du bureau ValDem
- Monsieur Benoît ROUSSELET, membre du bureau
- Madame Sophie DURAND, 2^{ème} Vice-Président ValDem
- Monsieur Mickaël COURTIN, membre du bureau ValDem

Article 2 :

Les délégués ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours du Comité syndical, sauf disposition contraire, et ce jusqu'à leur remplacement par délibération expresse.

Article 3 :

Monsieur le Président est chargé de transmettre la présente délibération, devenue exécutoire, au syndicat mixte ValEco, ainsi qu'au représentant de l'État dans le département, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

DECIDE :

Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité de ses membres décide :

Article 1 :

De désigner, pour représenter le Syndicat mixte ValDem au sein du Comité syndical du syndicat mixte ValEco, les délégués suivants :

Délégué(s) titulaire(s) :

- Monsieur Thierry BOULAY, Président ValDem
- Madame Nicole JEANTHEAU, 4^{ème} Vice-Présidente ValDem
- Monsieur Martial MENAGE, 3^{ème} Vice-Président ValDem
- Madame BESSON-SOUBOU Dominique, membre du bureau ValDem
- Monsieur Laurent GAUTHIER, membre du bureau ValDem

Délégué(s) suppléant(s) :

- Monsieur Nicolas HASLE, 1^{er} Vice-Président ValDem
- Madame Cécile CORNILLEAUX-GABILLEAU, membre du bureau ValDem
- Monsieur Benoît ROUSSELET, membre du bureau
- Madame Sophie DURAND, 2^{ème} Vice-Président ValDem
- Monsieur Mickaël COURTIN, membre du bureau ValDem

Article 2 :

Les délégués ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours du Comité syndical, sauf disposition contraire, et ce jusqu'à leur remplacement par délibération expresse.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 26 MAI 2026

ID : 041-254102023-20260522-34_2026_DEL-DE

SLOW

Article 3 :

Monsieur le Président est chargé de transmettre la présente délibération, devenue exécutoire, au syndicat mixte ValEco, ainsi qu'au représentant de l'État dans le département, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Nicolas HASLE



Le Président de séance
Thierry BOULAY



syndicat mixte de collecte et de valorisation
ValDem
des déchets ménagers du vendémois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 35-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/05/2026 Reçu en préfecture le 22/05/2026 Publié le 26 MAI 2026  ID : 041-254102023-20260522-35_2026_DEL-DE			
Objet : Détermination des indemnités aux élus	Catégorie : Institution et vie politique	Date du comité : 21 mai 2026 Date convocation : 12 mai 2026			
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 63 ▪ votants : 63	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 63	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie </td> <td style="vertical-align: top;"> M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe </td> <td style="vertical-align: top;"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril			
Ont donné pouvoir :	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> / </td> <td style="vertical-align: top;"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> / </td> <td style="vertical-align: top;"> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- l'article L. 5721-8, applicable aux syndicats mixtes ouverts associant exclusivement des collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- l'article L. 5211-12, relatif aux indemnités de fonction des élus des EPCI ;
- l'article R. 5212-1, barème des syndicats de communes, applicable par renvoi aux syndicats mixtes ouverts restreints ;
- l'article R. 5711-1, précisant l'application par renvoi de ce barème aux syndicats mixtes ;

Vu le document national "Montants plafonds des indemnités des élus locaux 2026" (version finale) et notamment l'ANNEXE 7 : Syndicats de communes et syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'EPCI ;

- Président (de 20 000 à 49 999 habitants) : 25,59% = 1 051,88 € ;
- Vice-Président (de 20 000 à 49 999 habitants) : 10,24% = 420,92€ ;

Vu le montant mensuel correspondant à l'indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2026 : 4 110,52 € ;

Vu la population légale du syndicat ValDem : 47 979 habitants, classant le syndicat dans la strate "20 000 à 49 999 habitants" ;

Vu la nécessité de délibérer sur les indemnités dans le respect de l'enveloppe indemnitaire.

Considérant que ValDem est un syndicat mixte fermé, composé exclusivement de collectivités locales et d'EPCI, et relève donc intégralement du barème R. 5212-1 ;

Considérant que les fonctions exercées par le Président et les Vice-Présidents impliquent des sujétions particulières ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer les indemnités dans les limites réglementaires ;

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale doit être respectée.

PROPOSE :

Il est proposé aux membres du Comité syndical de :

- APPROUVER les indemnités de fonction ci-dessous mentionnées du Président et des Vice-Présidents du syndicat ValDem :

Article 1 – Taux applicables

Le Comité syndical décide d'appliquer les taux maximaux réglementaires 2026 applicables aux syndicats fermés dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants :

- Président : 25,59 % de l'indice brut 1027
- Vice-Président : 10,24 % de l'indice brut 1027

Article 2 – Montants mensuels (2026)

Montant de référence IB 1027 au 1^{er} janvier 2026 : 4 110,52 €.

- Président : 1 051,88 € / mois (4 110,52 × 25,59 %)
- Vice-Président : 420,92 € / mois (4 110,52 × 10,24 %)

Article 3 – Enveloppe indemnitaire globale

- Président : 1 051,88 €
- Vice-Présidents : 4 × 420,92 € = 1 683,84 €
- Total mensuel maximal : 2 735,72 €

Article 4 – Inscription budgétaire

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026 du syndicat ValDem.

Article 5 – Transmission / exécution

La présente délibération :

- sera transmise au préfet,
- sera affichée conformément aux règles en vigueur,
- deviendra exécutoire une fois les conditions du CGCT remplies,
- comporte en annexe le tableau récapitulatif des indemnités.

DECIDE :

Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité de ses membres approuve les indemnités de fonction ci-dessous mentionnées du Président et des Vice-Présidents du syndicat ValDem :

Article 1 – Taux applicables

Le Comité syndical décide d'appliquer les taux maximaux réglementaires 2026 applicables aux syndicats fermés dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants :

- Président : 25,59 % de l'indice brut 1027
- Vice-Président : 10,24 % de l'indice brut 1027

Article 2 – Montants mensuels (2026)

Montant de référence IB 1027 au 1er janvier 2026 : 4 110,52 €.

- Président : 1 051,88 € / mois (4 110,52 × 25,59 %)
- Vice-Président : 420,92 € / mois (4 110,52 × 10,24 %)

Article 3 – Enveloppe indemnitaire globale

- Président : 1 051,88 €
- Vice-Présidents : 4 × 420,92 € = 1 683,84 €
- Total mensuel maximal : 2 735,72 €

Article 4 – Inscription budgétaire

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026 du syndicat ValDem.

Article 5 – Transmission / exécution**La présente délibération :**

- sera transmise au préfet,
- sera affichée conformément aux règles en vigueur,
- deviendra exécutoire une fois les conditions du CGCT remplies,
- comporte en annexe le tableau récapitulatif des indemnités.

TABLEAU ANNEXE – Indemnités ValDem 2026

Fonction	Nombre	Taux 2026	Montant unitaire (€)	Total (€)
Président	1	25,59 %	1 051,88	1 051,88
Vice-Présidents	4	10,24 %	420,92	1 683,84
TOTAL	—	—	—	2 735,72

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Nicolas HASLELe Président de séance
Thierry BOULAY**Délais et voies de recours :**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 36-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/05/2026 Reçu en préfecture le 22/05/2026 Publié le 26 MAI 2026 ID : 041-254102023-20260522-36_2026_DEL-DE			
Objet : Remboursement des frais de mission des élus aux frais réels dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux	Catégorie : Institution et vie politique	Date du comité : 21 mai 2026 Date convocation : 12 mai 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 63 - votants : 63	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 63	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie </td> <td> M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEAUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril			
Ont donné pouvoir :	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> / </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> / </td> <td> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Vu l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT ;

Considérant que dans le cadre du fonctionnement du Syndicat ValDem, les élus de la structure pourront être amenés à exécuter des mandats spéciaux ;

PROPOSE :

Il est proposé de rembourser ces frais à hauteur des dépenses engagées, dans la limite des crédits disponibles, sur présentation des justificatifs en originaux et de l'ordre de mission correspondant.

DECIDE :

Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité de ses membres approuve de rembourser les frais de mission des élus dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux à hauteur des dépenses engagées, dans la limite des crédits disponibles, sur présentation des justificatifs en originaux et de l'ordre de mission correspondant.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Nicolas HASLE



Le Président de séance
Thierry BOULAY



Syndicat mixte de collecte et de valorisation
ValDem
des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 37-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/05/2026 Reçu en préfecture le 22/05/2026 Publié le 26 MAI 2026 ID : 041-254102023-20260522-37_2026_DEL-DE			
Objet : Désignation du représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)	Catégorie : Institution et vie politique	Date du comité : 21 mai 2026 Date convocation : 12 mai 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 63 - votants : 63	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 63	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie </td> <td> M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme Jeantheau Nicole M Ferrand Arnaud Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M GUILLOT Raphaël M BARBIER Bruno Mme BESSON SOUBOU Dominique Mme GIRARD Nicole Mme GARNIER Annette Mme DUVALLET Maryline M MOUZDALIFA Rashidi M GOMES Abel Mme DURANR Dophie Mme LUKACS Sophie M CAPELLE Yves Mme COCHET Valérie Suppléante Mme VION Céline Suppléante Monsieur ROZYCKI André Suppléant Mme ANGELVY Agnès Suppléante M SALES Jean-Pierre M GAILLARD Florian M FABRE Pierre Mme PESCHARD Karine M COURTIN Mickaël Mme SERISIER-RENVOIZE Sylvie Mme CHEVEREAU Sylvie	M ROGER Daniel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît Mme GUENET Laure Mme RANDUINEAU Marjorie Suppléante Mme PRAY Laura Suppléante M BREDON Jérôme M ONGANDJA Alban M BELLANGER Philippe M BOULAY Thierry M DESSAY Eric M GAUTHIER Laurent M GARDRAT Benoît M HASLE Nicolas Mme REGNARD Muriel M CAPELLE Christian M DAUDIN Jean-François M TROCMET Maxime M LEROI Pascal M OURY Alain Mme ROUGEUX Audrey Mme BOURGUEIL Florence Mme BOURGEOIS Claire M DESVAUX Philippe	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël Mme BOUILLON Lauris M MENAGE Martial M MAHAUDEAU Jean-Pierre M FRANCHET Cyrille M CHANTEUX Nicolas M CROSNIER Damien Mme DA SILVA Catherine Mme POTARD Morgane M ARZELIER Hugues M DE MASSOL Olivier Suppléant M BEAUDOUX Michel Suppléant <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme CORNILLEAUX-GABILLEAU Cécile M POIGNARD Cyril			
Ont donné pouvoir :	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> / </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> / </td> <td> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> /	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> /	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le **26 MAI 2026**

ID : 041-254102023-20260522-37_2026_DEL-DE

Vu la délibération n° 57 2025 du 30 octobre 2025 approuvant l'adhésion de ValDem au CNAS ;

Considérant que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) permet au personnel de la collectivité de bénéficier d'un large éventail de prestations qui concourt à son mieux être ;

Considérant la nécessité pour ValDem, conformément à l'organisation paritaire de cette association, de désigner, pour ce nouveau mandat, un délégué parmi les élus ;

PROPOSE :

Il est proposé aux membres du Comité syndical de désigner : Madame JEANTHEAU Nicole

DECIDE :

Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité de ses membres désigne Madame JEANTHEAU Nicole en tant que représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Nicolas HASLE



Le Président de séance
Thierry BOULAY



ValDem
syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets menagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.